

La confiance, ça se mérite



Amundi Investment Institute

Des opportunités liées aux indicateurs économiques contradictoires

Les récentes données américaines ont été solides, mais nous observons des pressions sur le marché du travail. En Europe, la croissance est hétérogène d'un pays à l'autre. Dans un tel environnement, nous pensons qu'il ne faut pas renforcer son exposition aux actifs risqués, mais plutôt s'y exposer avec parcimonie.



La baisse de l'inflation est favorable aux obligations d'État

Bien qu'une certaine volatilité de l'inflation puisse être observée, sa trajectoire s'oriente à la baisse. Cela devrait permettre aux banques centrales telles que la Banque centrale européenne (BCE) de réduire leurs taux directeurs, dans un environnement favorable aux obligations européennes et britanniques.



Obligations d'entreprises : privilégier la qualité

Les investisseurs devraient s'intéresser aux obligations d'entreprises dans des zones géographiques telles que l'Europe, en privilégiant les obligations de haute qualité, par exemple dans le secteur bancaire européen.



L'attrait des marchés émergents ne se dément pas

Alors que la Réserve fédérale américaine (Fed) et la BCE baissent leurs taux d'intérêt, le potentiel rendement supplémentaire des obligations de pays émergents, comme celles de l'Amérique latine (Brésil) et de l'Europe (Roumanie), gagne en importance. Mais l'issue des élections américaines pourrait entraîner de la volatilité à court terme.



Actions : privilégier certains segments

Le scénario de non-récession aux États-Unis offre un contexte propice aux actions à prix attractifs, telles que les valeurs décotées et les petites capitalisations. Nous apprécions également les segments tels que l'Europe, le Japon et les marchés émergents (Inde, Indonésie).



Une position équilibrée pour naviguer sur les marchés

Les investisseurs devraient privilégier les segments du marché où les fondamentaux sont solides afin de profiter de la hausse. En outre, les obligations d'État et l'or pourraient permettre d'amortir la volatilité due au ralentissement de la croissance et aux risques géopolitiques.



Glossaire

- 1. Action décotée** : désigne une stratégie d'investissement dans des entreprises dont le prix de l'action est jugé trop bas et dont le potentiel de reprise est intéressant.
- 2. Obligation de qualité** : désigne les titres dont la notation par Standard & Poors est supérieure ou égale à BBB- et considérés par eux comme présentant un faible risque de non-remboursement.
- 3. Inflation** : augmentation du niveau général des prix des biens et des services, ce qui entraîne une baisse du pouvoir d'achat.
- 4. Banque centrale** : institution qui gère la monnaie et la politique monétaire d'un pays ou d'une union monétaire, assurant la stabilité économique et financière.
- 5. Volatilité** : ampleur des variations du cours d'un actif financier. Lorsque la volatilité est élevée, la possibilité de gain est plus importante, mais le risque de perte l'est aussi.

INFORMATIONS IMPORTANTES

*La diversification ne garantit pas un bénéfice et ne protège pas contre les pertes.

Investir comporte des risques, notamment un risque de perte en capital. Cette communication n'a pas de vocation contractuelle mais constitue une communication publicitaire. Elle est uniquement fournie à titre indicatif et ne constitue pas une recommandation ni une analyse ou un conseil financier. Elle ne saurait en outre être considérée comme une sollicitation, une invitation ou une offre d'achat ou de vente d'OPC. Avant toute souscription d'un organisme de placement collectif (OPC), l'investisseur potentiel est invité à se rapprocher de son conseiller pour que ce dernier puisse s'assurer de l'adéquation de l'investissement envisagé avec sa situation financière et patrimoniale. Les performances passées ne constituent pas une garantie ni un indicateur des performances futures. Le présent document repose sur des sources qu'Amundi considère comme fiables au moment de la publication. Les données, opinions et analyses peuvent être modifiées sans préavis. Amundi décline toute responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation des informations contenues dans ce document. Amundi ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de toute décision ou de tout investissement effectué(e) sur la base des informations contenues dans le présent document. Les informations contenues ne peuvent être copiées, reproduites, modifiées, traduites ou distribuées sans l'autorisation écrite préalable d'Amundi. Toutes les marques et logos éventuels utilisés à des fins d'illustration dans ce document sont la propriété de leurs détenteurs respectifs. Date de publication : 12 novembre 2024

Amundi Asset Management : Société par Actions Simplifiée agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP04000036 en qualité de société de gestion de portefeuille, dont le siège social est sis 91-93, boulevard Pasteur, 75015 Paris, France et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 437 574 452.

En savoir plus sur Amundi Asset Management :

https://www.amundi.fr/fr_part

